



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2008**

*Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce jeudi 16 octobre 2008 à 19h, sous la présidence de Monsieur Christophe PILCH, Maire.*

*Etait absent et avait donné procuration: M. IANNONE,*

*Mme THERY est arrivée à 19h15*

*Après avoir désigné Melle Amandine FLUET secrétaire de séance, l'Assemblée passe ensuite à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.*

***Le Conseil Municipal,***

***Par 29 voix pour et 3 abstentions (Mme GALLET – Mrs BARRE – AULAK):***  
***⇒ adopte les décisions prises par délégation dans le cadre de l'Art. 2122-22,***

***A l'unanimité, décide de:***

***⇒ procéder à des ajustements de crédits. Ces modifications sont équilibrées en dépenses et en recettes et ne sont pas des crédits supplémentaires.***

*Pour le budget général, les modifications concernent :*

- Opérations d'ordre en investissement*
- Changement d'imputation comptable des dépenses de restauration scolaire*

***⇒ attribuer une indemnité de conseil au taux maximum, à Madame Edith GRANDAMME, receveur de la commune et ce pour la durée du mandat,***

***⇒ adopter la révision des tarifs municipaux (locations de salle, cimetière...) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009,***

***⇒ instaurer la taxe locale sur la publicité extérieure, en remplacement de la taxe sur les affiches à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, et d'en fixer les tarifs au maxima de ceux prévus par l'article L.2333-9 du CGCT,***

*.../...*

⇒ procéder à l'annulation de la délibération du 24 juin 2008, concernant la taxation des panneaux d'affichage publicitaire, avec la société GPAC, la loi du 4 août 2008 ayant modifié considérablement le mode d'assiette de cette taxe, et le recours à cette société n'étant plus nécessaire,

⇒ créer un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique au sein du service culturel pour le professeur de danse « jazz »,

⇒ fixer les modalités de paiement des heures supplémentaires effectuées par le personnel communal employé sur des postes à temps non complet ou bénéficiant d'un temps partiel,

⇒ autoriser Monsieur le Maire à solliciter de Monsieur le Député de la circonscription, l'attribution d'une subvention pour l'acquisition de 3 défibrillateurs,

⇒ adopter les prix d'entrée pour les manifestations et spectacles culturels de l'année 2009,

**(Arrivée de Mme THERY)**

⇒ reconduire pour un an, le contrat de programmation entre M. Laurent HUMBERT et la municipalité pour le cinéma « LE TRAVELLING »,

⇒ adopter les tarifs pour les ciné-goûters qui seront organisés en 2009,

⇒ adopter les tarifs des cours de hip-hop organisés en 2009,

**Par 32 voix pour et 1 abstention (M. AULAK)**

⇒ créer un Relais Assistantes Maternelles au sein du multiaccueil « La Ribambelle » et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la CAF,

**A l'unanimité,**

⇒ reconduire le spectacle de fin d'année offert aux écoles maternelles pour un coût de 1600 €,

⇒ ouvrir un crédit de 1000 € pour l'organisation de la journée des droits de l'enfant qui aura lieu le jeudi 20 novembre,

⇒ reconduire les classes de neige à BONNEVAUX au chalet « Les Sapins » pour les CM2 en 2009,

⇒ organiser la colonie de ski au Biot du 18 au 26 avril 2009,

.../...

⇒ renouveler l'opération « l'école au cinéma » avec une participation communale de 1,45 € par enfant,

⇒ ouvrir un crédit de 8 945,95 € pour équiper la halle de tennis d'un système informatique de gestion des plannings et de l'éclairage, ceci afin de pallier la suppression des contrats aidés,

⇒ ouvrir un crédit de 9000 € pour l'achat des colis et cadeaux remis aux personnes de 75 ans et plus qui ne participent pas au banquet et aux résidents de l'EHPAD,

⇒ attribuer une subvention de 150 € à l'association « Gym Senior »,

⇒ reprendre la zone de préemption déléguée au Conseil Général au lieu-dit « le cordon de la batterie » et d'autoriser l'acquisition des parcelles acquises par le Conseil Général, dans le cadre de la délégation,

⇒ vendre l'immeuble 8 rue E. Gaudefroy au prix fixé par les services fiscaux et la parcelle cadastrée AD 203 d'une superficie de 981 m<sup>2</sup> en 2 lots libres de constructeur au prix de 100 € le m<sup>2</sup>,

**ADOPTE, par 30 voix pour et 3 contre (Mme GALLET – Mrs BARRE et AULAK),**

⇒ l'avenant concernant les travaux de construction de la médiathèque pour la somme de 92 848,16 € H.T portant le marché à 4 690 797,41 € H.T

⇒ l'avenant concernant l'ajustement du contrat de maîtrise d'œuvre de la médiathèque pour tenir compte des travaux supplémentaires, portant le marché de 758 854,41 € TTC à 776 360,23 € TTC

**Par 30 voix pour et 3 abstentions (Mme GALLET – Mrs BARRE et AULAK)**

⇒ l'avenant concernant les travaux sur la médiathèque et la plate-forme de services publics et référençant le nouvel indice BT 18a se substituant au BT 18,

⇒ le marché de travaux VRD et d'aménagement paysager de la rue des acacias et du boulevard des Tilleuls pour les montants suivants :

Lot 1 l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 617.587,19 € TTC

Lot 2 l'entreprise POTEAUX pour un montant de 164.184,69 € TTC

Lot 3 l'entreprise BONNET pour un montant de 216.890,00 € TTC

**A l'unanimité, autorise**

⇒ la modification de la délibération prise le 7 novembre 2007 et relative à la vente d'une parcelle à M. MONCHAUX en ce sens : le prix de vente étant « 38,45 € soumis aux droits de mutation » et non « 38,45 € H.T le m<sup>2</sup> assujetti à la TVA »

⇒ la création d'un arrêt de bus rue P. BOUCHEZ pour un coût estimé à 8 000 € TTC,

⇒ la création d'un trottoir route de Montigny et rue C. Beugnet pour assurer la sécurité des piétons aux abords du lotissement réalisé par « Pierres et Territoires », pour un coût estimé à 56 600 € TTC, sachant qu'une participation du lotisseur sera effective.

**Par 30 voix pour et 3 abstentions (Mme GALLET – Mrs BARRE et AULAK)**

⇒ autorise la vente d'une parcelle d'environ 900 m<sup>2</sup> à M. VANEZ pour l'extension de son activité rue du Lieutenant Giard au prix de 2 € nets le m<sup>2</sup>,

⇒ adopte la désignation de M. Philippe LELIEVRE (capitaine de réserve) en tant que correspondant défense de la commune,

**A l'unanimité**

⇒ donne un avis favorable à l'enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt de stockage sur la zone du parc à stock à Libercourt par la sté VAN MAERCKE IMMO,

⇒ accepte la rétrocession de la concession de M. et Mme DUPONT carré M allée O n°6 qu'ils avaient achetée à la commune le 17.04.1979,

⇒ décide de vendre à la SCI IMMOSZKO l'immeuble situé 94 rue R. Salengro au prix de 220 000 € nets et accorde un paiement différé sur 4 années,

**Par 32 voix pour et 1 contre (M. AULAK)**

⇒ adopte une motion contre la privatisation de la poste,

**Par 31 voix pour, 1 abstention (M. BARRE) et 1 contre (M. AULAK)**

⇒ adopte une motion sur le service minimum dans les écoles



Le Maire,

*Christine Pilch*  
 \_\_\_\_\_  
 C. PILCH.